



Compiègne, vendredi 26 mai 2023

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/02820**

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Arrêté préfectoral n°2023 - 0400 du 23/05/2023

**Feux d'artifices (le Samedi 03 JUIN 2023 de 22h45 à 23h15)**

COMMUNES de NEUVILLE S/OISE et de JOUY LE MOUTIER

**Arrêt de navigation (et Interdiction de stationner) ( tous les usagers - dans les deux sens )****- le 03/06/2023 de 22:00 à 23:50**

## o Oise canalisée

entre les pk 2.400 (Nouveau pont de Neuville-sur-Oise) et pk 4.200 (Halte de plaisance de Jouy le Moutier) - Toute la largeur de la voie

**Commentaire :**

Par décision préfectorale n° 2023- du 2023, Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés qu'un feu d'artifices sera tiré le samedi 03 Juin 2023 vers 22h45 près du pont route Jouy-le-Moutier/ Neuville-sur-Oise, côté Jouy-Le-Moutier , au PK 3,300 rive droite de la rivière Oise canalisée. **La NAVIGATION et le STATIONNEMENT SERONT par conséquent INTERDIT** entre 22 heures et 23 heures 50 du P.K. 2.400 au P.K. 4.200, **sur toute la largeur** de la rivière Oise canalisée.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à se conformer aux instructions qui pourraient leur être données par les agents de Voies navigables de France, de la Brigade fluviale ou des services de sécurité de la ville de Neuville.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur [www.sif-seine.fr](http://www.sif-seine.fr) (uniquement sur PC).

**Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet ([www.vnf.fr](http://www.vnf.fr))****Service(s) à contacter :**

UTI Seine-Nord, 2, bd Gambetta, BP 20053, 60321 COMPIEGNE CEDEX

Tél : 03 44 92 27 00 - Fax : 03 44 92 27 27

**Date limite d'affichage :**

04/06/2023

Adjoint au chef de la Subdivision Exploitation

**Signé**

Arnaud DEVEYER